

**FCP de droit français**

**LMdG SMID CAP EUR**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 décembre 2022

**Société de gestion : UBS La Maison de Gestion**  
**Dépositaire : CACEIS Bank**  
**Commissaire aux comptes : RSM France**

UBS La Maison de Gestion - 91 boulevard Haussmann - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	15
6. Comptes de l'exercice	20

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LMdG Smid Cap (EUR) - I**  
**ISIN : FR0011316744**

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

**Objectifs et politique d'investissement**

LMdG Smid Cap (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est la recherche d'une valorisation du portefeuille à moyen et long terme au travers d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection d'actions de petites et moyennes capitalisations européennes. Le Fonds cherchera à obtenir un rendement du capital investi supérieur à 8% par an net des frais de gestion sur la période recommandée.

Éligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le Fonds respectera en permanence un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

Axée sur la France et sur la zone Euro ainsi que sur la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :

- stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le Comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...)

- tactique de court terme pour essayer de profiter de variations de cours, généralement d'au moins 10%. Ces opportunités issues des fluctuations quotidiennes des marchés peuvent éventuellement être saisies par le gérant, souvent sur des positions existantes suivant l'analyse technique, les publications de résultats et ses propres convictions. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Le gérant suit un univers de valeurs principalement, mais non exclusivement, composé de petites et moyennes capitalisations parmi lesquelles, avec l'aide du Comité de gestion de la société de gestion et en fonction des opportunités de marché et du cycle économique, il distingue les valeurs qui lui apparaissent les plus prometteuses. La mesure de performance pourra s'effectuer par l'intermédiaire d'un indice composé à 50% par l'Eurostoxx Small (créé par Stoxx Limited) et à 50% par le CAC Mid & Small (créé par Euronext).

Pouvant exposer l'actif du Fonds jusqu'à 100% en petites et moyennes capitalisations, le gérant peut, selon ses convictions, également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations ( 12 milliards d'euros) dans la limite de 25%.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futurs), options, change à terme. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture ou d'exposition générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché. L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du Fonds.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10% de l'actif, l'OPCVM peut avoir recours à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro et à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Le FCP a vocation à être exposé pour plus de 50% de son actif dans les actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. Le complément de l'exposition pourra se faire sur les sociétés de très petites capitalisations (moins de 400 millions d'euros) à hauteur de 40% et sur les sociétés de grandes capitalisations (plus de 12 milliards d'euros) à hauteur de 25%. La composition du portefeuille en termes de capitalisations évoluera en fonction des opportunités d'investissement et des contraintes de liquidité. L'exposition aux différentes tranches de capitalisations pourra se faire en titres vifs et au travers de dérivés. Le FCP pourra investir dans des titres émis hors zone Euro jusqu'à 10% de l'actif. Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 60%.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours dans la limite de 10% de l'actif net :

- à des instruments monétaires (obligations, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro) : ces titres présenteront un faible risque de taux, en raison de leur sensibilité comprise entre 0 et 2 ; la répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis ;
- à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée ;
- à titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC monétaires de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;
- FIA monétaires, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Ces OPC et FIA monétaires peuvent être gérés par la société de gestion ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 35% de l'actif net.

**Caractéristiques essentielles :**

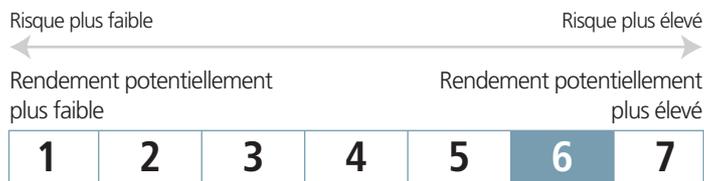
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 15h30 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à 5 jour(s) ouvré(s).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

**Recommandation :**

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.**

**Profil de risque et de rendement**



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut une transaction.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LMdG Smid Cap (EUR) - P**  
**ISIN : FR0011316751**

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

**Objectifs et politique d'investissement**

LMdG Smid Cap (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est la recherche d'une valorisation du portefeuille à moyen et long terme au travers d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection d'actions de petites et moyennes capitalisations européennes. Le Fonds cherchera à obtenir un rendement du capital investi supérieur à 8% par an net des frais de gestion sur la période recommandée.

Éligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le Fonds respectera en permanence un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

Axée sur la France et sur la zone Euro ainsi que sur la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :

- stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le Comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...)

- tactique de court terme pour essayer de profiter de variations de cours, généralement d'au moins 10%. Ces opportunités issues des fluctuations quotidiennes des marchés peuvent éventuellement être saisies par le gérant, souvent sur des positions existantes suivant l'analyse technique, les publications de résultats et ses propres convictions. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Le gérant suit un univers de valeurs principalement, mais non exclusivement, composé de petites et moyennes capitalisations parmi lesquelles, avec l'aide du Comité de gestion de la société de gestion et en fonction des opportunités de marché et du cycle économique, il distingue les valeurs qui lui apparaissent les plus prometteuses. La mesure de performance pourra s'effectuer par l'intermédiaire d'un indice composé à 50% par l'Eurostoxx Small (créé par Stoxx Limited) et à 50% par le CAC Mid & Small (créé par Euronext).

Pouvant exposer l'actif du Fonds jusqu'à 100% en petites et moyennes capitalisations, le gérant peut, selon ses convictions, également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations ( 12 milliards d'euros) dans la limite de 25%.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, change à terme. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture ou d'exposition générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché. L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du Fonds.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10% de l'actif, l'OPCVM peut avoir recours à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro et à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Le FCP a vocation à être exposé pour plus de 50% de son actif dans les actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. Le complément de l'exposition pourra se faire sur les sociétés de très petites capitalisations (moins de 400 millions d'euros) à hauteur de 40% et sur les sociétés de grandes capitalisations (plus de 12 milliards d'euros) à hauteur de 25%. La composition du portefeuille en termes de capitalisations évoluera en fonction des opportunités d'investissement et des contraintes de liquidité. L'exposition aux différentes tranches de capitalisations pourra se faire en titres vifs et au travers de dérivés. Le FCP pourra investir dans des titres émis hors zone Euro jusqu'à 10% de l'actif. Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 60%.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours dans la limite de 10% de l'actif net :

- à des instruments monétaires (obligations, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro) : ces titres présenteront un faible risque de taux, en raison de leur sensibilité comprise entre 0 et 2 ; la répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis ;
- à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée ;
- à titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC monétaires de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ;
- FIA monétaires, de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.

Ces OPC et FIA monétaires peuvent être gérés par la société de gestion ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 35% de l'actif net.

**Caractéristiques essentielles :**

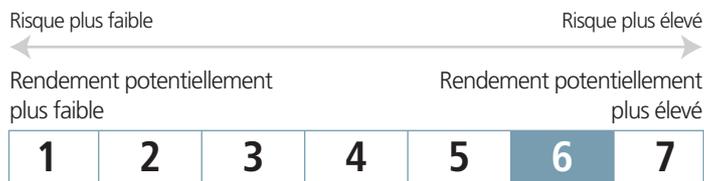
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 15h30 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à 5 jour(s) ouvré(s).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

**Recommandation :**

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.**

**Profil de risque et de rendement**



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie : Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut une transaction.
- Risque de liquidité : risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Principaux changements :

- Mise à jour des commissions de surperformance ;
- Changement d'adresse de CACEIS.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### ANALYSE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'année 2022 a débuté sous de bons auspices puisque les indices d'actions européens ont touché dès les premières séances des plus hauts, parfois historiques ( ex : le CAC40 le 5 janvier 2022), dans le sillage d'une année 2021 de rebond postpandémie.

Mais des troubles géopolitiques et des changements macroéconomiques sont venus contrarier cette trajectoire.

Ainsi, en février, l'invasion russe en Ukraine, suivie de sanctions économiques à l'encontre de la Russie a jeté un froid sur les marchés. Cette guerre a eu pour conséquence d'accélérer le rythme de l'inflation, qui avait déjà commencé à faire son retour aux Etats-Unis dans la phase de reprise ayant suivi la crise sanitaire, avec notamment une flambée des prix du gaz en Europe.

C'est ainsi que les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique, avec quelques mois de décalage, ont durci le ton monétaire. La Fed a relevé ses taux mi-mars, pour la première fois depuis 2008 (six nouveaux tours de vis sont intervenus les mois suivants). La Banque centrale européenne lui a emboîté le pas, en juillet (pour la première fois depuis 2011), comme cela était pressenti depuis le début de février.

Au final les marchés européens auront connu leur plus mauvais 1er trimestre depuis le T1 2020 et la crise du Covid, et même plus mauvais semestre depuis le S1 2008 (post crise financière), avec pour les grands indices le DJ Stoxx 600 à -16.5%, le CAC 40 à -17.2%, le DAX à -19.5%, ou encore le SMI à -16.6%. A noter dans le même temps, facteur d'inflation, le baril de pétrole Brent progressait lui de près de 48% sur la période à 110 USD.

Des indices fleurant avec leur niveau de « Bear Market » (-20%) les investisseurs redoutant de plus en plus l'imminence d'une récession et ce d'autant plus que les confinements sévères en Chine, au nom de la politique zéro Covid voulue par Pékin, entravaient la marche des affaires depuis plusieurs mois.

Au-delà des grands indices, les petites et moyennes capitalisations européennes elles aussi étaient en tendance aissière marquée et ce d'autant plus que la guerre sur le sol européen apportait une prime de risque supplémentaire bservable par des flux négatifs sur la classe d'actif. Ainsi par exemple, à la fin du premier semestre, l'Eurostoxx Small reculait de 18.25%, le CAC Mid&Small de 16.75% et le benchmark du fonds (50% Eurostoxx Small dividendes éinvestis + 50% CAC Mid & Small Dividendes réinvestis) de -16.00%.

Dans ce contexte, le fonds affichait lui une légère avance face à son benchmark puisqu'il s'inscrivait sur la même période un repli de 14.84% (Part I), 15,15% (part P).

Cette évolution est liée au fait que nous avons dès la fin de 2021 adopté une attitude défensive face à une forme d'euphorie en partie infondée que d'aucuns par le passé aurait qualifiée d'exubérance irrationnelle sur les valeurs de croissance et plus particulièrement de technologies. Les ayant sous pondérées, dès les premières semaines de l'année, le portefeuille a résisté à la débâcle de ces deux thématiques.

De la même façon, à l'image de nos anticipations sur la crise du covid en 2020, nous avons très tôt considéré que le risque ukrainien était fort et plus fort que ce que les marchés imaginaient et qu'une escalade pourrait conduire à un véritable choc économique à deux niveaux : une probable augmentation de l'inflation couplée à un ralentissement de la croissance économique, autrement dit un risque d'entrée en stagflation. Notre raisonnement était que dans un tel cas, l'action des Banques Centrales telle qu'elles avaient pu opérer en 2020 et 2021 serait inopérante face à une inflation importée par les matières premières sur lesquelles une hausse des taux est inopérante . De la même façon la capacité du gouvernement français (mais aussi de les autres états européens) d'engager un nouveau « quoi qu'il en coûte » serait fortement réduite du fait de l'obligation d'investir fortement et rapidement dans leurs budgets de défense d'ajustement, mais aussi dans la transition énergétique pour diminuer leurs niveaux de dépendances extérieures.

Dans cet environnement que nous avons apparenté à un second « Black Swan » en l'espace de vingt-quatre mois, le premier étant le covid, nous avons cherché à accroître la liquidité du portefeuille. Et dès les premiers signes de tension, nous avons diminué notre exposition aux valeurs cycliques, qui si elles étaient plébiscitées pour leur aspect value en tout début d'année dans un contexte de remontée des taux, allaient potentiellement être les premières perdantes d'un ralentissement de la croissance. Ainsi nous avons allégé très tôt, en février, les financières et les valeurs sensibles aux taux, à l'image de Bankinter, BFF Group ou Unibail-Rodamco, certaines industrielles comme Faurecia et Wienerberger, ou encore les valeurs du tourisme qui allaient subir la hausse du pétrole et la détérioration du climat international comme Air France et Aéroport de Paris. A l'inverse, nous avons renforcé les valeurs défensives notamment d'énergies renouvelables comme Energias de Portugal et Albioma ou des titres à visibilité comme Bolloré.

Après un été soutenu par les bons résultats semestriels des entreprises et des révisions en hausse des estimations de bénéfices pour l'année, les marchés, rattrapés par les facteurs de stress macroéconomiques liés à l'inflation et à la croissance, sont repartis à la baisse, touchant des plus bas annuels fin septembre, précisément le 29, conjointement à une tension obligataire très forte. A ce moment les investisseurs étaient à deux doigts de se projeter dans une récession profonde sur fond de pénurie d'énergie en Europe pendant l'hiver, le tout dans un climat inflationniste..

Ainsi le 29 septembre, l'Eurostoxx Small reculait de 27.84%, le CAC Mid&Small de 25.47% et le portefeuille du fonds lui de 24.15% (Part I), 24,57% (part P).

Ce sont de nouveau les bons résultats d'entreprises, globalement supérieurs aux attentes, qui à l'issue du troisième trimestre, avec un pricing power toujours efficace, voire presque inattendu, qui ont aidé les marchés à se reprendre ou du moins dans un premier temps et à éviter de sombrer davantage.

S'en est suivi une reprise étonnement puissante qui nous a surpris, comme un bon nombre d'investisseurs qui comme nous ont conservé une position de retenue, intervenant rapidement sur les titres au gré des opportunités procurées par les publications, les anomalies techniques et les Momentum sectoriels mais sans, mettre en place de choix thématiques dominants à horizon de quelques mois, précisément la fin d'année. En effet, la visibilité restait à ce stade trop faible et le raisonnement du marché manque de solidité voire de crédibilité, s'appuyant au contraire plus aisément sur des rumeurs et ignorant les données contrariant son cheminement. Un sorte de FOMO (Fear Or Missing Out) s'était mis en place sur fond de « bad news is good news », un raisonnement qui ne peut jamais s'apparenter à un process d'investissement dans la durée.

Un autre facteur favorable à la reprise forte des mois d'octobre et de novembre a résidé dans la perspective de voir Pékin lever le pied dans la lutte contre la propagation du virus, puis la confirmation de l'abandon de la politique zéro Covid ont redonné de l'élan aux actions.

Notons que les plus petites capitalisations de l'univers n'ont pas profité dans les mêmes proportions de ce rebond subissant un classique effet de retard lié essentiellement à une décote de liquidité qui s'applique depuis quelques mois et probablement liée à une allocation moins forte des investisseurs comme en témoignent les flux restés vendeurs.

Ainsi par exemple, sur la période du rebond, du plus bas du 29 septembre cité précédemment jusqu'au 30 novembre, le CAC Small 90 n'a progressé que de 9.79% pendant que le CAC Mid 100 gagnait 16.51%.

Au final au 30 décembre 2022, sur les small et mid caps européennes, le constat est négatif avec des indices reculant sensiblement : Eurostoxx Small à -17.38%, CAC Mid&Small -13.86%, MSCI EMU Small Caps -19.28%. Quelques indices ont connu des reculs annuels plus prononcés comme le Swiss Small & Mid -22.01% et le Dax Mid -28.49%.

Le fonds lui termine l'année en recul 13.06% (Part I) et 13,71% (part C) à l'identique de son benchmark !

Pour 2023 l'attention se tournera bien évidemment sur l'environnement international et tout particulièrement la crise en Ukraine qui a été un catalyseur fort de l'accélération inflationniste.

Pékin pourrait bien être également au cœur de toutes les thématiques d'investissement de 2023. En effet, la fin de la politique zéro Covid devrait générer un surplus de croissance en Chine et, par répercussion, augmenter les chances que la récession soit faible en Europe dans les mois à venir ce qui est positif. Toutefois ce regain de croissance pourrait également avoir son corolaire inflationniste via les cours des métaux et de l'énergie par exemple, et ainsi empêcher le reflux de l'inflation en Europe et dans le monde.

Toujours en Chine, l'explosion de cas de covid liée elle aussi à la fin de la politique zéro covid pourrait perturber la reprise de l'économie mondiale.

En conséquence, aucun risque ne s'est éteint fin 2022 contrairement à ce que la hausse du quatrième semestre a pu l'air croire et de fait nous abordons la nouvelle année avec toujours la même prudence qui nous a animés tout au long de 2022. On gardera juste à l'esprit de manière à conserver une forme d'optimisme qu'il est rare d'avoir deux années de baisse consécutive sur les marchés. Plus spécifiquement sur les petites et moyennes capitalisations, compte tenu d'estimations de bénéfices désormais révisées et de niveaux de valorisation attrayants, nous pensons que la classe d'actif pourrait retrouver de la surperformance versus les grandes capitalisations.

## PERFORMANCE DU FONDS

ISIN	Part	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
		31/12/2021	30/12/2022	31/12/2021	30/12/2022	
FR0011316744	Part I	26 857 249,47	23 944 845,57	280,24	243,64	-13,06%
FR0011316751	Part P	59 480 474,34	50 427 396,79	263,00	226,95	-13,71%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	4 161 345,39	4 154 478,33
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	2 910 695,00	5 340 102,50
SOITEC SA	2 883 119,18	1 527 658,02
ALSTOM	1 612 258,79	2 057 408,80
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	1 387 304,24	1 415 673,19
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	510 923,43	1 759 633,05
NEMETSCHEK	1 407 545,10	755 154,11
ALBIOMA	737 874,53	1 391 731,62
SR TELEPERFORMANCE	989 359,05	1 027 146,56
ZUR ROSE AG	1 628 081,84	356 771,57

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - o Prêts de titres :
  - o Emprunt de titres :
  - o Prises en pensions :
  - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
  - o Change à terme :
  - o Future :
  - o Options :
  - o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(\*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

### **POLITIQUE DE BEST SÉLECTION**

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

### **DROITS DE VOTE**

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

### **CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION**

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

### **RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)**

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure»).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Ce Fonds est conforme à l'article 6 du Règlement. En tant que tel, il ne tient pas compte des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité en raison de sa stratégie d'investissement et de la nature des investissements sous-jacents (art. 7(2) du Règlement).

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

## **RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (ue) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)**

### Article 6 :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **REMUNERATIONS**

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS La Maison de Gestion (LMDG) fait partie de la politique de rémunération d'UBS (France) Holding. Spécifiquement pour LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

### **Rémunération fixe**

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages comprennent une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

### **Rémunération variable**

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

### **Détermination du montant de la rémunération variable**

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

### **Paieement de la rémunération variable**

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

### **Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 319-10 du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération**

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujéti à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

## Rapport quantitatif pour l'année 2022

Divulgateur des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	41	24	6
Rémunération fixe	4 061 980	2 791 100	585 000
Rémunération variable	946 000	741 000	123 500
Performance fees	0	0	0
<b>Total (agrégat)</b>	<b>5 007 980</b>	<b>3 532 100</b>	<b>708 500</b>

**Note :** Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

### AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

91 Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Email : [www.lamaisondegestion.com/contacts](http://www.lamaisondegestion.com/contacts).

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **LMDG SMID CAP (EUR)**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 DECEMBRE 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **LMDG SMID CAP (EUR)** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 avril 2023

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN AU 30/12/2022 en EUR

#### ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>69 228 413,33</b>	<b>83 269 434,09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>64 619 598,07</b>	<b>76 321 982,90</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	64 619 598,07	76 321 982,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 608 815,26</b>	<b>6 947 451,19</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 608 815,26	6 947 451,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>58 821,13</b>	<b>41 203,49</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	58 821,13	41 203,49
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>5 419 790,33</b>	<b>4 837 714,95</b>
Liquidités	5 419 790,33	4 837 714,95
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 707 024,79</b>	<b>88 148 352,53</b>

## PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	68 252 555,19	78 618 202,05
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 805 419,34	8 721 568,50
Résultat de l'exercice (a,b)	314 267,83	-1 002 046,74
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>74 372 242,36</b>	<b>86 337 723,81</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>147 465,55</b>	<b>1 810 628,72</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	147 465,55	1 810 628,72
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>187 316,88</b>	
Concours bancaires courants	187 316,88	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 707 024,79</b>	<b>88 148 352,53</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 385,74	
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 667 996,52	1 333 921,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 673 382,26</b>	<b>1 333 921,59</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	20 561,53	24 059,86
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>20 561,53</b>	<b>24 059,86</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 652 820,73</b>	<b>1 309 861,73</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 311 910,19	2 263 651,35
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>340 910,54</b>	<b>-953 789,62</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-26 642,71	-48 257,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>314 267,83</b>	<b>-1 002 046,74</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011316751 - Part LMdG SMID CAP (EUR) P : Taux de frais maximum de 1.85% TTC.

FR0011316744 - Part LMdG SMID CAP (EUR) I : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part LMdG SMID CAP (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG SMID CAP (EUR) P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>86 337 723,81</b>	<b>68 519 145,93</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 829 476,95	16 809 846,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 863 285,66	-10 097 404,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 965 884,54	10 422 601,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 554 141,07	-1 515 556,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,10	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-612 002,15	-456 844,55
Différences de change	90 402,20	86 091,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-18 162 726,90	3 523 633,46
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 994 269,38	8 168 457,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 168 457,52	-4 644 824,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	340 910,54	-953 789,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>74 372 242,36</b>	<b>86 337 723,81</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							5 419 790,33	7,29
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							187 316,88	0,25
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	5 419 790,33	7,29								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	187 316,88	0,25								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	726 841,87	0,98						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			65 152,61	0,09				
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	187 316,88	0,25						
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	58 690,78
	Autres créances	130,35
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>58 821,13</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	7 573,00
	Frais de gestion fixe	97 650,22
	Frais de gestion variable	423,74
	Autres dettes	41 818,59
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>147 465,55</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-88 644,42</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	22 264,000	5 513 061,92
Parts rachetées durant l'exercice	-19 822,030	-4 769 651,52
Solde net des souscriptions/rachats	2 441,970	743 410,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	98 275,716	
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	35 185,200	8 316 415,03
Parts rachetées durant l'exercice	-39 149,860	-9 093 634,14
Solde net des souscriptions/rachats	-3 964,660	-777 219,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	222 192,450	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	262 786,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	6,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	972 669,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	417,71
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			99 000,00
	FR001400CPM8	LMdG FRANCE & INNOVATION PART I	99 000,00
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>99 000,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	314 267,83	-1 002 046,74
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>314 267,83</b>	<b>-1 002 046,74</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	225 283,33	-190 999,37
<b>Total</b>	<b>225 283,33</b>	<b>-190 999,37</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	88 984,50	-811 047,37
<b>Total</b>	<b>88 984,50</b>	<b>-811 047,37</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 805 419,34	8 721 568,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>5 805 419,34</b>	<b>8 721 568,50</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 861 894,34	2 706 911,86
<b>Total</b>	<b>1 861 894,34</b>	<b>2 706 911,86</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 943 525,00	6 014 656,64
<b>Total</b>	<b>3 943 525,00</b>	<b>6 014 656,64</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>71 073 173,13</b>	<b>81 049 432,12</b>	<b>68 519 145,93</b>	<b>86 337 723,81</b>	<b>74 372 242,36</b>
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I en EUR</b>					
Actif net	18 186 205,72	26 162 187,96	20 308 468,02	26 857 249,47	23 944 845,57
Nombre de titres	101 420,216	114 467,216	84 248,716	95 833,746	98 275,716
Valeur liquidative unitaire	179,31	228,55	241,05	280,24	243,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,50	-6,71	40,90	28,24	18,94
Capitalisation unitaire sur résultat	0,11	2,58	0,14	-1,99	2,29
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P en EUR</b>					
Actif net	52 886 967,41	54 887 244,16	48 210 677,91	59 480 474,34	50 427 396,79
Nombre de titres	307 533,280	252 286,970	211 683,440	226 157,110	222 192,450
Valeur liquidative unitaire	171,97	217,55	227,74	263,00	226,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,00	-6,43	38,84	26,59	17,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,89	0,97	-1,38	-3,58	0,40

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	9 945	357 821,10	0,48
DELIVERY HERO SE	EUR	9 000	403 020,00	0,54
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	125 000	970 625,00	1,31
FRESENIUS	EUR	27 500	721 875,00	0,97
GRENKE AG	EUR	17 500	342 650,00	0,46
HELLOFRESH AG	EUR	40 000	821 200,00	1,10
KION GROUP AG	EUR	12 000	321 240,00	0,43
NEMETSCHEK	EUR	14 000	667 660,00	0,90
NORDEX AG	EUR	24 080	317 856,00	0,43
PHARMASGP HOLDINGS SE	EUR	16 727	444 938,20	0,60
PROSIEBEN SAT. I MEDIA N	EUR	40 000	334 000,00	0,45
SILTRONIC AG	EUR	4 000	272 600,00	0,37
SIXT AG	EUR	3 774	324 375,30	0,44
STRATEC SE	EUR	2 844	230 648,40	0,31
SUEDZUCKER AG	EUR	100 000	1 634 000,00	2,20
TEAMVIEWER AG	EUR	55 000	662 475,00	0,89
THYSSENKRUPP AG	EUR	65 000	370 240,00	0,49
VARTA AG	EUR	10 000	225 400,00	0,30
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>9 422 624,00</b>	<b>12,67</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ANDRITZ AG	EUR	10 000	535 500,00	0,72
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>535 500,00</b>	<b>0,72</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ETABLISSEMENTS COLRUYT	EUR	17 500	372 750,00	0,51
PROXIMUS	EUR	30 000	269 880,00	0,36
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>642 630,00</b>	<b>0,87</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER SA	EUR	90 000	564 120,00	0,76
ENAGAS SA	EUR	25 000	388 125,00	0,52
ENDESA SA	EUR	30 000	529 050,00	0,71
PROSEGUR CASH SA	EUR	500 000	299 000,00	0,40
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 780 295,00</b>	<b>2,39</b>
<b>FRANCE</b>				
ABC ARBITRAGE	EUR	35 440	228 588,00	0,31
ALSTOM	EUR	15 000	342 300,00	0,47
AMUNDI	EUR	25 000	1 325 000,00	1,78
ARAMIS GROUP SAS	EUR	100 000	420 000,00	0,56
ARKEMA	EUR	5 000	419 400,00	0,57
ATOS SE	EUR	50 000	450 600,00	0,60
AXWAY SOFTWARE	EUR	30 000	499 500,00	0,67
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	7 500	276 000,00	0,37
BELIEVE SAS	EUR	47 500	460 512,50	0,62

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BIOMERIEUX	EUR	10 000	979 200,00	1,31
BOLLORE SE	EUR	200 000	1 044 000,00	1,40
BONDUELLE SA	EUR	20 000	267 600,00	0,36
BORDAS UV GERMI SA	EUR	28 597	94 370,10	0,13
BUREAU VERITAS	EUR	12 500	307 625,00	0,41
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	50 000	488 000,00	0,65
CEGEDIM	EUR	25 000	364 000,00	0,49
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	57 100	803 968,00	1,08
COFACE	EUR	25 000	303 500,00	0,41
DASSAULT AVIATION SA	EUR	2 500	395 500,00	0,54
DBV TECHNOLOGIES	EUR	100 000	314 600,00	0,43
ECOSLOPS SA	EUR	30 000	231 000,00	0,32
EKINOPS	EUR	50 000	420 000,00	0,57
ELECTRICITE DE STRASBOURG	EUR	3 570	356 286,00	0,47
ELIOR GROUP SCA	EUR	150 000	495 000,00	0,67
ELIS	EUR	50 000	691 000,00	0,92
Equasens	EUR	370	27 639,00	0,04
ESI GROUP	EUR	2 500	184 500,00	0,25
ESKER SA	EUR	10 000	1 573 000,00	2,11
EURAZEO	EUR	20 000	1 162 000,00	1,56
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	16 708	340 174,88	0,45
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	15 000	299 700,00	0,41
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	80 000	1 130 400,00	1,52
FIGEAC AERO	EUR	75 000	401 250,00	0,54
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	3 814	173 918,40	0,23
GLOBAL BIOENERGIES SA	EUR	125 000	373 750,00	0,50
GROUPE FNAC	EUR	12 000	413 280,00	0,56
GUERBET	EUR	19 000	322 240,00	0,44
HEXAOM SA	EUR	15 740	292 764,00	0,39
HIGH CO	EUR	70 000	332 500,00	0,45
INTERPARFUMS	EUR	550	30 580,00	0,04
INVENTIVA SA-W/I	EUR	37 500	167 812,50	0,23
IPSEN	EUR	2 500	251 250,00	0,33
JACQUES BOGART	EUR	35 000	326 200,00	0,44
JCDECAUX SE	EUR	30 000	531 600,00	0,71
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	22 500	617 625,00	0,83
KORIAN SA	EUR	15 000	151 800,00	0,20
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	35 000	1 315 300,00	1,77
LARGO SA	EUR	8 493	21 996,87	0,03
LATECOERE	EUR	350 000	114 800,00	0,15
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	25 000	486 500,00	0,65
LNA Sante SA	EUR	10 000	296 000,00	0,40
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	39 616	608 105,60	0,82
MAUNA KEA AO	EUR	675 000	280 125,00	0,38
MCPHY ENERGY SA	EUR	45 000	549 450,00	0,74

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MERSEN	EUR	20 000	755 000,00	1,02
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	20 000	569 000,00	0,76
NEOEN SA	EUR	20 000	752 200,00	1,02
NEXITY	EUR	37 500	977 250,00	1,31
NRJ GROUP	EUR	90 000	610 200,00	0,82
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	100 000	331 000,00	0,45
Quadient SA	EUR	35 000	481 950,00	0,64
QWAMPLIFY SA	EUR	75 000	292 500,00	0,40
REXEL	EUR	25 000	461 000,00	0,62
RUBIS	EUR	30 000	738 000,00	1,00
SA DES CEMENTS VICAT - VICAT	EUR	17 500	410 375,00	0,55
SEB	EUR	7 500	586 875,00	0,79
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	500	44 900,00	0,06
SES IMAGOTAG SA	EUR	4 000	488 000,00	0,66
SOITEC SA	EUR	12 500	1 910 625,00	2,57
SOLOCAL GROUP	EUR	582 967	355 609,87	0,47
SPIE SA	EUR	32 500	791 700,00	1,07
TFI - TELEVISION FRANCAISE I SA	EUR	50 000	357 750,00	0,48
TOUAX	EUR	52 472	421 874,88	0,57
TRIGANO SA	EUR	5 000	638 000,00	0,86
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	15 000	396 150,00	0,54
VALBIOTIS SAS	EUR	150 000	540 000,00	0,73
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	40 000	1 267 200,00	1,70
VERIMATRIX SA	EUR	500 000	388 000,00	0,52
VETOQUINOL	EUR	2 000	175 200,00	0,23
VILMORIN & CIE	EUR	20 000	913 000,00	1,22
VIRBAC SA	EUR	1 000	228 000,00	0,30
VOLTALIA	EUR	25 000	426 500,00	0,57
WINFARM SAS	EUR	5 950	89 250,00	0,12
WORLDLINE SA	EUR	17 500	639 275,00	0,86
XILAM ANIMATION	EUR	20 000	685 000,00	0,92
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>42 475 195,60</b>	<b>57,11</b>
<b>IRLANDE</b>				
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	50 000	445 000,00	0,60
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>445 000,00</b>	<b>0,60</b>
<b>ITALIE</b>				
BIESSE	EUR	22 500	285 300,00	0,38
GVS SPA	EUR	29 297	118 652,85	0,16
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	6 873	266 328,75	0,36
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>670 281,60</b>	<b>0,90</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
APERAM	EUR	15 000	442 350,00	0,59
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	15 000	1 005 900,00	1,36
GROUPE BERKEM SA	EUR	35 000	169 225,00	0,22
INPOST SA	EUR	50 000	393 900,00	0,53

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SWORD GROUP	EUR	30 000	1 182 000,00	1,59
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>3 193 375,00</b>	<b>4,29</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	5 000	181 150,00	0,25
CSM NV	EUR	12 500	398 000,00	0,54
EURONEXT NV - W/I	EUR	14 000	968 240,00	1,30
JUST EAT TAKEAWAY	EUR	75 000	1 481 250,00	1,99
KONINKLIJKE VOPAK	EUR	17 500	485 625,00	0,65
SHOP APOTHEKE EUROPE NV	EUR	9 000	396 990,00	0,53
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 911 255,00</b>	<b>5,26</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	100 000	465 600,00	0,63
MOTA ENGIL SGPS SA	EUR	300 000	351 000,00	0,47
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>816 600,00</b>	<b>1,10</b>
<b>SUISSE</b>				
DUFREY AG	CHF	12 000	467 993,32	0,63
ZUR ROSE AG	CHF	10 000	258 848,55	0,35
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>726 841,87</b>	<b>0,98</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>64 619 598,07</b>	<b>86,89</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>64 619 598,07</b>	<b>86,89</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI I	EUR	2	2 083 355,26	2,80
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI P	EUR	25 000	2 426 460,00	3,26
LMdG FRANCE & INNOVATION PART I	EUR	990	99 000,00	0,13
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 608 815,26</b>	<b>6,19</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>4 608 815,26</b>	<b>6,19</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>4 608 815,26</b>	<b>6,19</b>
<b>Créances</b>			<b>58 821,13</b>	<b>0,08</b>
<b>Dettes</b>			<b>-147 465,55</b>	<b>-0,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>5 232 473,45</b>	<b>7,04</b>
<b>Actif net</b>			<b>74 372 242,36</b>	<b>100,00</b>

<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) I</b>	<b>EUR</b>	<b>98 275,716</b>	<b>243,64</b>
<b>Part LMdG SMID CAP (EUR) P</b>	<b>EUR</b>	<b>222 192,450</b>	<b>226,95</b>